

# **Chronique Cinéma**

---

**15 janvier 2006**

## **Hollywood et le cinéma français face au piratage numérique**

**Par Benoît Landousy,**

Étudiant en Master Droit et Métiers de l'Audiovisuel

## Hollywood et le cinéma français face au piratage numérique

par Benoît Landousy, le 15 janvier 2006

Le pirate des temps modernes est une pâle copie de son aïeul. Son sabre rouille, quelque part au fond du garage. Il a troqué jambe de bois, tonneaux de rhum et canons contre modem et ordinateur. Mais les gènes ont la vie dure, et l'atavisme demeure... Le pirate du 15<sup>ème</sup> siècle parcourait les mers sur des frégates, à la poursuite de vaisseaux remplis d'or et de richesses ? Son lointain descendant, lui, navigue sur les réseaux *peer-to-peer* depuis son salon, à l'affût de fichiers remplis de films. Et, comme autrefois, il ne dépouille pas seulement les plus riches... "Seule une poignée de producteurs et d'acteurs gagnent des millions par an ; les autres sont des personnes ordinaires, qui doivent payer leurs hypothèques et les frais de scolarité de leurs enfants"...<sup>1</sup> En moyenne, près de 150.000 films sont téléchargés par jour rien qu'aux Etats-Unis, et chaque pirate possède dix œuvres contrefaites sur sa machine.

La production cinématographique est une activité de prototype, dans laquelle chaque film est unique ; un long métrage, quel que soit son budget, présente donc toujours un risque commercial, et près de quatre films sur dix ne remboursent pas leurs coûts de production. "Le cinéma mondial vit de quelques succès majeurs qui permettent de financer des petits films. Aucun producteur ne pourra plus faire le premier film d'un nouveau metteur en scène si ses droits ne sont pas respectés. Le risque est que, dans quelques années, il n'y ait plus de cinéma."<sup>2</sup> Mais les pirates ne s'embarrassent pas de tels détails... Souvent, la piraterie a lieu en amont de la commercialisation des œuvres, dans les laboratoires de post-production, ou bien dès la sortie des films en salles ; elle affecte donc de façon négative toutes les fenêtres de distribution ouvertes ou postérieures (salles, vidéo, paiement à la séance, télévision payante et télévision gratuite), avec des conséquences très graves pour l'exploitation du film.

"Plus rapide, plus facile est le côté obscur..." Les internautes n'ont pas entendu la mise en garde de maître Yoda, l'un des personnages emblématiques de *Star Wars*, et plusieurs milliers de copies illégales de *La Revanche des Sith*, le dernier volet de la saga créée par Georges Lucas, ont fait leur apparition sur les réseaux *peer-to-peer* le 18 mai 2005, jour même de la sortie officielle du film en salles. La 20<sup>th</sup> Century Fox avait tout fait pour limiter des fuites qu'elle savait inévitables. En vain. En quelques heures, le film envahira les réseaux d'échange de fichiers grand public comme *BitTorrent*, *Kazaa* ou *eDonkey*. Les copies, de qualité irréprochable, ont toutes la même source : une bobine de travail du film, comme en atteste la présence sur l'image d'un *time code*, un chronomètre utilisé en salle de montage... Une affaire de spécialiste. Le 22 mai, une nouvelle copie, tirée de la bobine d'un cinéma, fera son apparition. Et cette fois, impossible de localiser la fuite : le film a été distribué à 10.489 cinémas dans le monde le jour de sa sortie<sup>3</sup>... Les flibustiers du septième art peuvent dormir tranquille.



© 20th Century Fox

Parfois, un pirate est arrêté. En juin 2003, une copie de *Hulk* avait surgi sur *Internet* deux semaines avant la sortie du film en salles. Le FBI, saisi du dossier, avait alors rapidement identifié le coupable : Kerry Gonzales, vingt-cinq ans. L'une de ses amies, travaillant dans une grande agence de publicité new-yorkaise, lui avait confié un DVD envoyé en avant-première par *Universal*... En principe, ces copies promotionnelles ne doivent pas sortir des murs du partenaire. Mais les fuites sont monnaie courante : le dernier film de Mel Gibson, *La Passion du Christ*, diffusé à 36.700 copies sur *Internet* deux mois après sa sortie en 2004, avait par exemple été mis en ligne par l'un des employés de *Lightning Media*, la société chargée de la post-production du film... On estime, en moyenne, qu'un film américain est disponible en version piratée sept jours seulement après sa sortie en salles.

En général, la popularité d'un film sur les réseaux de *peer-to-peer* reflète ses performances au *box-office*. Les *blockbusters* américains sont donc, en général, les films les plus largement piratés. Le *Monde de Nemo* détient ainsi le triste record du film le plus piraté de tous les temps, avec 62.677 copies disponibles sur la toile en 2003 ; un score légèrement supérieur à celui du *Seigneur des Anneaux, le Retour du Roi*, reproduit à 61.000 exemplaires. En général, le nombre de copies est plutôt compris entre 30.000 et 40.000 pour les films à succès comme *Collateral* (37.564), *Matrix* (35.000), *Hotel Rwanda* (33.738), *Aviator* (33.216), ou *Spiderman 2* (32.418). Au total, près de vingt millions de copies illégales circulent sur le réseau et l'échange de fichiers représente une perte annuelle de 3,5 à 4 milliards pour l'industrie du cinéma hollywoodienne.

<sup>1</sup> Jack Valenti, président de la Motion Picture Association of America in *The Hollywood Reporter*, 23/07/03

<sup>2</sup> Interview de Nicolas Seydoux, in « Piratage : Ils vont tuer le cinéma », *Le Figaro Entreprises*, 23/02/04

<sup>3</sup> « Piratage, l'autre record de Star Wars », *Le Figaro Economie*, 28/05/05.

Le coq français résiste-t-il mieux que l'aigle américain ? En 2005, le nombre d'entrées en salles a chuté de 10 % par rapport à 2004 dans l'hexagone, passant de 195 millions à 174 millions... La France n'échappe donc pas au phénomène du piratage. Mais dans un marché mondial du septième art en recul d'environ 15% dans la majorité des pays industrialisés, la patrie des frères Lumière fait plutôt bonne figure. "*Même sans l'effet d'un film comme Les Choristes, notre industrie affiche une belle vitalité et garde une bonne tenue*", se félicite Véronique Cayla<sup>4</sup>, la directrice du Centre National de la Cinématographie (CNC). En terme de parts de marché, le cinéma français, avec 64,8 millions de places (37%) continue d'afficher une belle performance face aux films américains, qui ont réalisé leur plus faible score d'audience depuis 1998 avec 80,6 millions d'entrées (46%).

Pour autant, tout reste à faire : en 2004, contrairement aux idées reçues, les pirates français téléchargeaient plus de films français (60% des téléchargements) que de films américains (40%)<sup>5</sup>... Aujourd'hui, au moment où le parlement s'apprête à voter la réforme complexe du droit d'auteur, la balle semble dans le camp du législateur. La légalisation du *peer-to-peer* par les députés, fin décembre, lors du premier examen du projet de loi de transposition de la Directive européenne sur la société de l'information, moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire avait provoqué la colère des professionnels du cinéma. Le gouvernement, pris de cours, a demandé le réexamen complet du texte, conscient de la menace qu'il constituait pour l'industrie culturelle, et a proposé un nouveau compromis entre liberté des consommateurs et protection des créateurs.

Michel Gomez, délégué général de l'Association des réalisateurs producteurs, s'est réjoui de "*l'abandon de l'idée de la licence globale*"<sup>6</sup>. Pascal Rogard, délégué général de la SACD, la Société des auteurs compositeurs dramatiques explique : "*Nous avons toujours défendu la légitimité du droit à la copie privée. Mais il faut que l'on nous donne maintenant des garanties techniques sur la possibilité de limiter le nombre de copies, afin de ne pas déstabiliser l'économie du cinéma. Par ailleurs, cette copie ne doit pas nourrir la contrefaçon et l'échange illicite*". La lutte contre le piratage passera également par une meilleure stratégie de production et d'exploitation des films. A l'occasion des dix ans du Syndicat des producteurs indépendants (SPI), Marin Karmitz, président du groupe MK2, a rappelé qu'il fallait s'évertuer à "*favoriser la qualité plutôt que la quantité*"; ce sera sans doute le meilleur moyen de ramener durablement les spectateurs dans les salles.

## **Bibliographie :**

- Paule Gonzalès, « Droit d'auteur : Matignon assouplit sa copie », *Le Figaro Economie*, 16/01/06
- Paule Gonzalès, « Piratés, les films français font de la résistance », *Le Figaro Economie*, 13/01/06
- Paule Gonzalès, « Le numérique bouscule la réglementation du droit d'auteur », *Le Figaro Economie*, 10/12/05
- « Piratage, l'autre record de Star Wars », *Le Figaro Economie*, 28/05/05.
- Isabelle Repiton, « Le cinéma confronté à l'émergence spectaculaire du piratage sur Internet », *La Tribune*, 12/05/04
- « Piratage : Ils vont tuer le cinéma », *Le Figaro Entreprises*, 23/02/04

---

<sup>4</sup> Paule Gonzalès, « Piratés, les films français font de la résistance », *Le Figaro Economie*, 13/01/06

<sup>5</sup> Sondage publié in Isabelle Repiton, « Le cinéma confronté à l'émergence spectaculaire du piratage sur Internet », *La Tribune*, 12/05/04

<sup>6</sup> Paule Gonzalès, « Droit d'auteur : Matignon assouplit sa copie », *Le Figaro Economie*, 16/01/06